**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 140 (1995)

Heft: 3

**Vorwort:** Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...

Autor: Heller, Daniel

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Sommaire

RMS/Mars 1995

Editorial Armée 95: le niveau d'instruction va baisser	ges 3
<b>Entretien</b> Avec le roi de Roumanie D. Ottiger Dumitrescu	6
Prospective L'appréciation de la situation politico- stratégique (2) Col EMG L. F. Carrel	12
Armées étrangère Autriche: évolution de la politique de défense (2)	<b>es</b>

# Armée 95

Vaud

RMS-Défense

Opportunité de notre système de milice (2)
Lt Alexandre Mossu 25
Exercice opératif en novembre 1944
Colonel Hervé de Weck 31

I-IV

## **Protection civile**

Aspects juridiques de la réforme 95 Lt-col H. Heinzmann 37

## Armement

La jeep des airs, le «Pilatus PC-6» P. Lubin 40

## Compte rendu

Un traité de discipline militaire
Colonel Hervé de Weck 42
Crimes contre l'humanité
Ph. Debertrand 44

## Revue des revues

F. Masson 45

# Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...

Ces critiques concernant le concept «Instruction 95», formulées par le capitaine EMG Daniel Heller au mois de mai 1994, gardent toute leur valeur aujourd'hui. Les officiers qui soulignent les lacunes du concept «Armée 95» ne manquent pas de loyauté ni de discipline, ils ne remettent pas en cause la réforme indispensable de notre armée, ils mettent seulement en évidence des faiblesses qu'il convient de corriger dans les plus brefs délais.

(...) il apparaît irréaliste (...) d'imaginer que la professionnalisation de l'instruction (...), avec installations permanentes tenant compte des normes de perstandardisées, formances soit concrétisée comme prévu. L'argent nécessaire ne sera guère disponible, le personnel d'exploitation fait durablement défaut et ne parlons pas des installations dont aucune ne sera construite en 1995. (...)

On peut craindre, dans le système bisannuel, que la motivation pour le service en souffre, notamment celle des cadres en charge de l'instruction et contraints à chaque fois de recommencer à la base. Cela portera atteinte à la crédibilité qui, selon les enquêtes, révèle de grandes lacunes. Nombreux sont ceux qui comprennent sans difficulté le sens de ce que l'armée et chaque soldat devraient accomplir; les mêmes doutent toutefois que l'instrument soit adapté aux exigences en cas de conflit et émettent des doutes quant à leurs propres aptitudes acguises en cours de formation. Un des pires sentiments qui puisse atteindre une armée de milice est bien celui, du conducteur de blindé au commandant d'unité, de ne pas être formé suffisamment à la maîtrise de la mission confiée.

La rigidité des diminutions des temps de formation est aussi en cause. Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la durée des périodes d'instruction était variable selon les armes, ce qui a démontré la validité d'une telle mesure. Des enquêtes dans des écoles de recrues de blindés ont confirmé que l'on était pleinement disposé individuellement à accomplir des périodes plus longues de service, notamment en étant conscient d'appartenir à une «troupe d'élite».

Un grand danger résulte aussi de la jurisprudence extrêmement large admise par les autorités administratives dans le domaine des dispenses. Aujourd'hui déjà, l'arrangement de vacances, choisi volontairement par le soldat, prime la règle voulant que l'on ac-

complisse son cours de répétition avec son unité. Les effectifs sont catastrophiques pendant de tels cours; il n'est pas rare que des unités doivent fusionner afin d'être à même d'accomplir valablement des exercices. (...) Si, en introduisant Armée 95, on n'introduit pas en parallèle un régime strict lorsque le rythme bisannuel sera en vigueur, les conditions deviendront intenables, l'affaiblissement de l'esprit de corps aidant.

Le rythme bisannuel entraîne, par une instruction de moindre qualité, une régression des capacités de l'armée. On peut justifier cela momentanément par les délais plus longs en cas d'alarme, comparativement à ceux qu'exigeait l'époque

de la guerre froide. Pourtant un certain risque subsiste qui en découle.

D'éminents spécialistes considèrent que le rythme bisannuel des cours pourrait, à la longue, porter un coup mortel au système de milice; celui-ci comporte néanmoins aussi des interrogations qui lui sont propres. C'est ainsi que la sélection de candidats aptes à l'exercice du commandement (...) deviendra sensiblement plus délicate lorsque les cours de répétition ne se dérouleront que tous les deux ans. Les cours tactiques-techniques de cinq jours, placés entre deux cours de répétition, n'y changent rien. De ce fait, le nombre des appréciations superficielles et erronées augmentera. Celui qui a quelque expérience dans la qualification de subordonnés éprouve un malaise dans cette perspective. Aucune armée ne peut se permettre un nombre élevé de mauvais choix s'agissant de postes à repourvoir.

La réduction du nombre de fonctions de commandement disponibles renforce la concurrence entre officiers de milice et officiers instructeurs; elle introduit une pénurie d'offre qui agit à son tour sur un recul de l'attrait stimulant pour la milice, c'est-à-dire une carrière dans les fonctions de commandement 1.

Capitaine EMG Daniel Heller

<sup>1</sup>Ces réflexions ont paru sous le titre «Armée 95: une bonne réponse à de nombreuses questions?» dans Armée 95. Bienne, Libertas, 1994. 96 pp.